

Département de la  
Haute-Loire

Arrondissement  
D'YSSINGEAUX

Communauté de  
Communes  
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 15/04/2025

DECISION N° 20250415\_B\_045

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,  
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON,  
Yves BOMPIUS,

Étaient excusées représentées : Emmanuel SALGADO :  
Pouvoir donné à M. MARCON, Nathalie JOLIVET : Pouvoir  
donné à M. VIAL, Christine BONNEFOY : Pouvoir donné à M.  
GIRODET

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10  
alinéas 3 et 4,

**VU** la délibération n° 20250218\_D\_006 du Conseil Communautaire du  
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire  
au Bureau et au Président,

**Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :**  
**Objet : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens à passer avec la crèche**  
**associative « Les Enfants » de Saint Just Malmont**

**Le Bureau,**

**N° 20250415\_B\_045**

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément  
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens à passer avec  
la crèche associative « Les Enfants » de Saint Just Malmont,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou Sous-Préfecture  
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 15 avril 2025

Le Président



Frédéric GIRODET

**AR Prefecture**

043-244301131-20250415-20250415\_B\_045-AU  
Reçu le 16/05/2025